Signature numérique de Ville de Tournai
Date : 2026.11.16 12:11:34 +01'00'

ADMINISTRATION COMMUNALE DE TOURNAI
RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière;

Vu l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et l'usage de la voie publique;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Considérant sa décision du 21 mars 2016 de réserver un emplacement de stationnement aux personnes handicapées face au n° 74 de la rue des Sports à 7500 Tournai;

Considérant sa décision du 2 mai 2018 de réserver un deuxième emplacement de stationnement aux personnes handicapées face au n° 74 de la rue des Sports à 7500 Tournai;

Considérant que l'une des personnes bénéficiaires de ces emplacements est décédée et que l'autre a déménagé, de sorte que ces derniers n'ont donc plus lieu d'être;

Considérant l'avis favorable rendu par les services de police;

Considérant le plan de situation ci-annexé;

Considérant que la mesure s'applique à une voirie communale;

DÉCIDE :

Article 1er : dans la rue des Sports à Tournai, face au n° 74, les deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées sont supprimés.
Article 2 : le présent règlement sera soumis à l'approbation du Service public de Wallonie. Il sera publié conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Il entrera en vigueur dès qu'il aura été porté à la connaissance du public,

conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière.

Tournai, le 28 septembre 2026.

Transmis à la tutelle 27 octobre 2026 et approuvé le 27 octobre 2026 - Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 portant exécution du décret du 19 décembre 2007

Le Directeur général,

Pierre-Yves MAYSTADT

La Bourgmestre,

Marie Christine MARGHEM

Rue des Sports, 74 : suppression de 2 EPH





Article 1er : dans la rue des Sports à Tournai, face au n° 74, les deux emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées sont supprimés.

Rue Saint-Martin, 52 ▪ B-7500 Tournai
Tél. : +32 (0)69/33.22.11
info@tournai.be ▪ TOURNAI.be